

« IL FAUT PERMETTRE AUX JEUNES MÉDECINS DE PARTICIPER AUX NÉGOCIATIONS »

Les négociations sur la réforme des retraites faisant suite à la présentation du rapport de Jean-Paul Delevoye reprennent. Dans ce contexte, Laure Dominjon, Présidente de ReAGJIR, le syndicat représentant les jeunes généralistes, entend porter leur voix et s'inscrire dans les débats qui vont avoir lieu. Elle nous livre son point de vue et ses attentes.

JIM.fr : Quel est l'accueil des jeunes médecins concernant la réforme des retraites ?

Laure Dominjon : Les retours sont mitigés. Pour l'instant, le rapport remis est assez vague et flou. Son contenu ne nous permet pas de nous projeter et de nombreux points vont être discutés lors des négociations. Certaines mesures pourraient être intéressantes pour nous. Par exemple, avec le nombre de points correspondant aux euros cotisés, les années d'externat et d'internat auraient une meilleure reconnaissance en termes de cotisations, alors qu'avec le système actuel, elles ne représentent pas grand-chose dans le calcul de la retraite puisque trois ans d'externat équivalent à quatre trimestres cotisés. De même, l'acquisition de points lors des congés maternité et des congés maladie serait meilleure. Il reste à savoir ce qui sera retenu du rapport au final : si le calcul s'effectue sur le nombre de points et une valeur de référence ou sur un nombre d'annuités ce qui forcément changera la donne concernant l'âge de départ à la retraite. Nous ne voulons pas que la réforme soit faite dans la hâte. Nous souhaitons rester vigilants et pouvoir discuter tous ensemble afin de faire de vraies propositions et défendre notre intérêt. Il faut permettre aux jeunes médecins de participer aux négociations car ils restent les principaux intéressés.

Tenir compte de la particularité des médecins

Nous ne sommes pas contre un système plus simplifié et plus généralisé. La seule chose pour que la réforme puisse se passer dans de bonnes conditions c'est de tenir compte de la particularité des médecins, des accords qui ont été passés, avec l'Assurance Maladie notamment, et qui font partie des conventions... Ce qui nous intéresse dans la réforme, c'est que les choses soient clarifiées et simplifiées. Le système actuel a plein d'avantages mais il a aussi l'inconvénient d'être assez complexe et peu transparent pour les jeunes médecins qui ne comprennent pas le système des quatre régimes différents au sein de la CARMF, ne comprennent pas non plus les sommes cotisées ni à quoi elles servent...

JIM.fr : Les jeunes médecins sont plus particulièrement concernés par un niveau de revenus plus faibles et par des activités de remplacement intermittentes. Qu'attendez-vous de la réforme ?

Laure Dominjon : Pour ceux qui ont une activité de remplacement, à plusieurs moments dans leur vie et pendant une durée plus ou moins longue, le calcul basé sur un nombre d'annuités est compliqué et risque de déplacer l'âge de la retraite avec un montant insuffisant ensuite. Pour quelqu'un qui a une activité irrégulière, le calcul basé sur un euro cotisé équivalant à un nombre de point est donc plus intéressant. Globalement, il faudrait mettre en place des modulations de cotisations pour les remplaçants et les nouveaux installés : un taux de cotisation moins élevé pour ceux qui ont un revenu irrégulier ainsi que pour ceux qui ont de faibles revenus. Les remplaçants ayant un statut précaire, les périodes de chômage devraient aussi être prises en compte. Le rapport encore une fois reste assez vague et flou. Nous n'avons pas vraiment de visibilité, ni de projections et de chiffres. Nous souhaitons faire part de nos remarques pendant les négociations pour que la réforme soit plus adaptée aux jeunes médecins.

JIM.fr : L'adhésion à la CARMF des remplaçants non thésés deviendra obligatoire dès le 1^{er} janvier 2020. Êtes-vous toujours en attente de clarification ?

Laure Dominjon : Pour l'instant, nous ne savons pas encore ce qui va être proposé, c'est toujours en discussion. Nous demandons de pouvoir moduler les cotisations forfaitaires et de les répartir de façon à ce que cela ne fasse pas un appel de fonds trop important pour les remplaçants. Nous souhaitons que les démarches soient simplifiées, que les modulations et les exonérations possibles soient facilitées par une plus grande transparence car pour l'instant, les remplaçants ne connaissent pas le système de la CARMF.

Avoir du temps pour communiquer auprès des remplaçants non thésés

Notre demande est qu'ils soient affiliés au 1er janvier 2020 afin qu'ils puissent cotiser et obtenir des points pour leur retraite, ce qui n'est pas le cas actuellement... Les choses doivent être clarifiées afin que nous ayons suffisamment de temps pour communiquer auprès de cette population car cela sous-entend des montants de cotisation plus importants et il faut que les remplaçants non thésés puissent anticiper.

JIM.fr : Concernant les activités mixtes (libérales et salariées), qu'attendez-vous de la réforme ?

Laure Dominjon : L'activité mixte est une situation que nous rencontrons souvent chez nos adhérents. C'est un mode d'exercice plébiscité par les jeunes qui n'est toutefois pas pratiqué tout au long de la carrière mais seulement au début le plus souvent. En effet, les jeunes médecins, initialement hospitaliers, découvrent le modèle ambulatoire pour se lancer et trouver la structure dans laquelle ils se projettent le mieux pour s'installer par la suite. Cette situation doit être étudiée afin qu'il y ait une meilleure prise en compte des points entre l'activité libérale et l'activité salariée. C'est un vaste sujet qui nécessite de s'y pencher avec la CARMF et le reste des structures. Il faut voir ce qui pourrait être mis en place pour reconnaître les activités mixtes, qu'il y ait une juste cotisation au niveau salarial et libéral et que l'on prenne mieux en compte les points pour la retraite des deux activités.

JIM.fr : Concernant les périodes de grossesse, qu'espérez-vous ?

Laure Dominjon : Nous souhaitons que ces périodes de congés soient reconnues au même titre que les autres euros cotisés au cours de la carrière, qu'il y ait une meilleure valorisation des points et qu'elle soit équivalente lors des congés maternité, des congés maladie, en période de chômage ou en période d'invalidité.

Des ateliers dédiés à la retraite et à la réforme début novembre

JIM.fr : Qu'avez-vous prévu de mettre en place pour aider les jeunes médecins à y voir plus clair ?

Laure Dominjon : Cela reste très compliqué pour un jeune médecin de se projeter et de comprendre les mécanismes, les différents régimes complémentaires. Et en faculté, nous n'avons aucune formation là-dessus... Au moment de l'installation, nous réfléchissons plutôt à notre projet professionnel qui nécessite déjà beaucoup de démarches administratives à mettre en place, de conventions à connaître. Et le plus souvent c'est la question de la protection sociale qui arrive en premier. C'est de se dire, si demain j'ai un accident et un arrêt de travail qu'est-ce que je fais ? Pour les aider à y voir plus clair au niveau de la retraite, nous essayons de décrypter les choses dans notre structure locale et au niveau national. Nous allons organiser deux ateliers lors des rencontres nationales prévues les 7 et 8 novembre 2019 à Reims. Le premier portera sur les régimes obligatoires, les complémentaires possibles et les points sur lesquels il faudra rester attentif. Le deuxième sera sur la réforme, sur l'état actuel des choses et sur les projections que nous pourrions faire malgré toutes les inconnues qui existent. Nous prendrons quelques chiffres présents dans le rapport mais ce sera surtout beaucoup de suppositions qui resteront malgré tout incertaines.

JIM.fr : Vous déplorez qu'aucune structure représentant les jeunes médecins n'ait été consultée par la CARMF. Que souhaitez-vous ?

Laure Dominjon : Nous souhaitons avoir une place au niveau du conseil d'administration de la CARMF comme les autres structures syndicales qui sont informées et signent les conventions. Nous aimerions pouvoir être sollicités avec les autres structures de jeunes médecins et d'internes pour discuter du fonctionnement de la CARMF actuelle même si cela reste assez complexe pour nous.

Compagnonnage entre jeunes et seniors

Nous avons déjà besoin que le système actuel nous soit expliqué afin que cela soit plus clair, qu'on nous indique au regard de leur expérience et de leur gestion actuelle ce qui peut poser problème en cas de réforme. Nous voulons participer aux discussions et leur dire ce que nous attendons du système sachant que cela va quand même nous concerner, et un peu moins les structures seniors !

JIM.fr : Quelles sont les prochaines étapes ?

Laure Dominjon : D'ici la fin de l'année, nous allons, avec monsieur Thierry Lardenois, président de la CARMF, mettre en place une réunion entre les structures jeunes et la CARMF ainsi qu'avec les syndicats de médecins seniors. Nous souhaitons créer un compagnonnage entre les anciens et les nouveaux afin de bénéficier de leur retour d'expérience, pouvoir formuler des propositions ensemble et rester vigilants vis-à-vis de ce qui pourrait être proposé dans les mois à venir...

Propos recueillis par Alexandra Verbecq

Publié le 08/10/2019 Laure Dominjon, Présidente de ReAGJIR